

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le candidat s'engage à nous fournir un dossier complet :

1. Fiche d'inscription SOS ci-joint complétée
2. Photocopie recto verso de la Carte Nationale d'Identité ou pièce équivalente avec photo
3. Certificat médical de non contre-indication (ANNEXE 1) prévu par l'arrêté du 26 juin 1991. **Aucun autre certificat médical ne sera pris en compte**
Ce même certificat vous sera demandé pour la formation SSA sur le littoral ou eaux intérieures
4. Règlement intérieur de l'association ainsi que la convention de formation sont à lire et à conserver. **Signer impérativement la prise de connaissance de ces documents sur la feuille d'inscription**
5. **Pour les candidats mineurs** : Une demande de formation et de présentation à l'examen BNSSA adressée à Mr le Président de la FNMNS du département des Landes 143 impasse des osmondes 40510 SEIGNOSSE (annexe 2)
6. **Fournir l'attestation sur l'honneur d'un MNS** (annexe 3)
7. 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur dont 1 au format 22 X 31
8. Photocopies des diplômes suivants dont vous êtes titulaires :
 - ✓ **PSE 1** ou **PSE 2**
 - ✓ Attestation de **FC PSE 1** ou **2** en cours de validité sauf si effectuée au sein de la FNMNS
9. Chèque de **395 €** (le paiement peut se faire en plusieurs fois, mettre la date d'encaissement au dos du chèque) à l'ordre de S.O.S.
Nous vous proposons dans la plaquette du BNSSA plusieurs démarches à effectuer afin de vous aider dans le financement de votre BNSSA.
10. Remplir la demande de 1ère adhésion FNMNS (**elle est obligatoire**) et faire **un chèque de 30 € à l'ordre de la FNMNS**. Ce chèque vous sera remis ou détruit en cas d'échec au BNSSA). Cette adhésion sera prise en compte pour le SSA sur le littoral ou en eaux intérieures dans l'année en cours (annexe 4)

ASSUREZ-VOUS DE NE RIEN AVOIR OUBLIE...MERCI

Dossier COMPLET à nous envoyer par courrier ou à nous scanner :

Par voie postale : Mr SAUNIER Benjamin
7 avenue des dunes, Résidence le sables d'or apt 203
40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
Téléphone : 06.98.65.31.57

Par scanne : aquatique.sudouestsecourisme@gmail.com



FICHE INSCRIPTION

Formation Initiale BNSSA



NOM : _____ PRENOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____ DEPT / PAYS : _____
 ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 ACTIVITE/ PROFESSION : _____ TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____

Pourquoi faites-vous cette formation (choix multiple possible) :

- Devenir Sauveteur en piscine Devenir sauveteur sur le littoral (mer) Enrichissement personnel
 Pour passer le BPJEPS ANN Devenir sauveteur en eaux intérieures (Lac / Rivière)
 Sur demande de l'employeur Autres :

NOM & COORDONNEES téléphoniques de la (des) personne(s) à prévenir en cas d'accident :

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS (pour les mineurs, à remplir par le civilement responsable) :

Je soussigné(e).....atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la (les) formation(s) choisie(s). Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé. **Fait àleSignature du Civilement Responsable**

Je soussigné(e)autorise gracieusement l'Association Sud-Ouest Secourisme à utiliser des photographies et autres images me représentant ou celles de mon enfant, pour illustrer ses activités sur les réseaux sociaux.

Je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait àleSignature du Civilement Responsable

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance de la convention de formation BNSSA et en accepte les conditions **Fait àleSignature du Civilement Responsable**

Autorisation Parentale à remplir pour les candidats mineurs le jour de la formation :

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant à suivre les cours dispensés par les formateurs de l'association S.O.S. Les représentants de Sud Ouest Secourisme sont autorisés à prendre, pendant le temps de la formation, toutes dispositions jugées utiles afin de préserver l'intégrité physique et morale de ce dernier.

Fait àle Signature du Civilement Responsable.

Cocher la case devant la ou les formation(s) choisie(s)		TARIFS	Date(s)
<input type="checkbox"/>	BNSSA Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique	395 €	
<input type="checkbox"/>	PSE 1 : Premiers Secours en Équipe de Niveau 1	260 €* 	
<input type="checkbox"/>	PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de Niveau 2	250 €* 	
<input type="checkbox"/>	PACK « PSE 1 et BNSSA »	630 €* 	
<input type="checkbox"/>	PACK « PSE 1 + BNSSA + PSE 2 »	850 €* 	
<input type="checkbox"/>	SSA « sur le littoral ou en eaux intérieures » Dossier remis sur demande	330 € / 200 €	
Votre mode de règlement :			
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> CPF <input type="checkbox"/> OPCO <input type="checkbox"/> France travail <input type="checkbox"/> Autre :			
* Lors de la réservation de certaines salles de formation, le repas est obligatoire voir l'article 3 du règlement intérieur (RI) de l'association Sud-Ouest Secourisme (SOS). Pour tout paiement par le CPF ou autres organismes voir l'article 6 du RI de SOS			



CONVENTION DE FORMATION BNSSA

Entre l'Association Sud-Ouest Secourisme (CDF FNMNS des Landes), représentée par Stéphane GUEROUE, Président, et le candidat en formation du BNSSA, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : NATURE DE LA FORMATION

En conformité avec les dispositions légales en vigueur et les règles statutaires de Sud-Ouest Secourisme, celle-ci dispense un enseignement destiné à préparer ses candidats au **BREVET NATIONAL de SECURITE et de SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)** dont les épreuves ont été communiquées aux demandeurs. Cet enseignement comporte un entraînement aquatique intensif avec et sans matériel, un entraînement au sauvetage avec et sans palmes, des cours de secourisme adaptés et de la réglementation selon un programme établi par l'équipe pédagogique Nationale de la FNMNS et Sud-Ouest Secourisme. Pour l'entrée en formation BNSSA, le candidat doit-être titulaire au minimum du certificat de compétence « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » en cours de validité.

ARTICLE II : TESTS DE PRESELECTION

Les tests sont menés par une personne ayant le titre de MNS. **L'Association se réserve le droit de procéder au renvoi du candidat ainsi que de conserver la somme de 395 €, si les pré-requis exigés ne sont pas en conformité avec les tests réalisés lors de la première séance de formation. L'attestation sur l'honneur du MNS devra être réalisée dans les 3 mois qui précèdent l'entrée en formation.**

ARTICLE III : DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de 49 heures répartie sur 7 jours avec 26 heures d'entraînement aquatique, 23 heures de réglementation en salle de cours et 4h d'examen. **La présence du candidat est obligatoire à toutes les séances de formation sauf empêchement majeur.** L'association se réserve le droit d'établir des évaluations intermédiaires déterminant l'**aptitude** du candidat à être présenté à l'examen.

ARTICLE IV : COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation, hors matériel personnel, est de 395 €, incluant les séances aquatiques, la préparation à l'épreuve de réglementation, la pratique du secourisme ainsi que divers documents de formation. Conformément aux textes en vigueur, l'entrée en formation du candidat doit être signalée à la Préfecture (SIDPC) au moins un mois avant le début de la formation.

ARTICLE V : PRESENTATION A L'EXAMEN

L'Association S.O.S s'engage en cas d'échec à représenter **1 fois le candidat** (sans coût supplémentaire) et ce dans les **12 mois** qui suivent son inscription. Le candidat sera de nouveau encadré sur des séances aquatiques et un suivi à distance lui sera proposé afin de le représenter à un autre examen. **Le candidat ajourné se doit de respecter les propositions de dates d'entraînements aquatiques et les horaires de la nouvelle session de formation afin de ne pas la perturber.** Au-delà des 12 mois, si le candidat souhaite à nouveau se présenter à l'examen BNSSA, il devra à nouveau suivre la formation complète et s'acquitter d'un coût fixé par le bureau directeur. Le bureau directeur se réserve le droit de choisir la date et le lieu de représentation à l'examen du candidat.

ARTICLES VI : SANCTION ET CADRE JURIDIQUE D'EXERCICE.

Le dossier d'inscription est remis complet à Sud-Ouest Secourisme qui le vérifie.

Le candidat est convoqué par le CDF FNMNS des Landes et fera la demande de diplôme en cas de réussite au siège national de la FNMNS.

Le titulaire du BNSSA peut assurer la surveillance :

- Des baignades en centre de vacances et de loisirs
- Des baignades ouvertes gratuitement au public et réglementairement autorisées
- Dans les piscines d'accès payants sous certaines conditions

Pour garder la validation de son diplôme, le titulaire du BNSSA doit se soumettre :

Aux épreuves de la formation continue du BNSSA dans sa 5^{ème} année d'obtention

A la formation continue annuelle en secourisme afin de garder la validation de son PSE 1 ou de son PSE 2.

Le Président de CDF 40 de la FNMNS
Stéphane GUEROUE

ANNEXE 1

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné(e) :, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil à 8/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé



ANNEXE 2

Nom Prénom

Le

Adresse complète

Mr le Président de la FNMNS
Département des Landes
143 Impasse des Osmondes
40510 SEIGNOSSE

Objet : Demande de formation et d'examen BNSSA

Monsieur le président,

Je soussigné Mr.....père/ mère/ représentant légal, autorise mon enfant....., né le.....à....., âgé à ce jour de.....ans à participer à la formation BNSSA organisée par l'association SUD OUEST SECOURISME du.....auà la **piscine AQUAE , 3 rue Joseph de Laurens 40100 DAX.**

De ce fait, j'autorise mon enfant à se présenter à l'examen du BNSSA qui se déroulera le.....à la **à la piscine AQUAE , 3 rue Joseph de Laurens 40100 DAX.**

Veillez agréer monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

NOM Prénom

Le

Signature

ANNEXE 3

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ETABLIE PAR LA PERSONNE AYANT LE TITRE DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

REALISEE DANS LES 3 MOIS AVANT L'ENTREE EN FORMATION

L'association se réserve le droit de procéder au renvoi du candidat ainsi que de conserver la somme de 395 €, si les prérequis exigés ne sont pas en conformité avec les tests réalisés lors de la première séance de formation.

Je soussigné

Madame/Monsieur.....

Né(e) le.....à.....

Titulaire du diplôme « MNS » / « BEESAN » / « BPJEPS ANN délivré le

..... à

Numéro de diplôme.....

Téléphone.....

Certifie sur l'honneur que

Madame/Monsieur.....

Né(e) le

Licencié(e) au Club.....

Rempli les exigences suivantes :

Être capable de réaliser un :

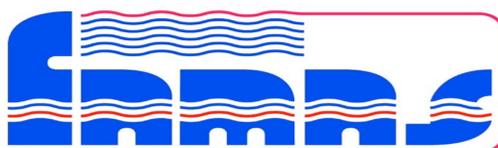
- 200 mètres NL Palmes en moins de 3mn15
- 100 mètres (25 NL / 25 Apnée → distance minimale requise de 12,5m)
- Remorquage sur 25 mètres (sans mannequin) en rétropédalage ou ciseau de brasse

Fait à Le.....

Signature

ANNEXE 4

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport



Organisation professionnelle

Surveillants / Sauveteurs Aquatiques / Maîtres-Nageurs Sauveteurs / Chefs de Bassin / Educateurs Sportifs / Gestionnaires d'établissements / ETAPS

PREMIERE ADHESION FNMNS

Ne concerne que les personnes n'ayant jamais été adhérentes à l'organisation professionnelle

ADHESION BNSSA - BEESAN - MNS ETAPS - BP JEPS	
<p>30 € pour les BNSSA 60 € pour les MNS</p> <p>Coût pour 12 mois consécutifs</p>	<p>Déductibles de vos impôts à hauteur de 66%</p>

Je soussigné(e) NOM / Prénom :demande mon adhésion à la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. J'ai pris connaissance que cette adhésion **est valable pour 12 mois**. Elle me couvre en responsabilité civile et défense pénale professionnelles.

L'adhésion comprend l'abonnement à la revue « Des EAUX et DEBATS »

J'atteste sur l'honneur avoir obtenu le diplôme du :

BNSSA BEESAN BP JEPS LICENCE / MAITRISE STAPS

Sous le numéro : Délivré par

Adresse postale :

Mail : Téléphone :

Je règle la somme de par :

⇒ Carte Bancaire n° Date

expiration :/..... Cryptogramme :

⇒ Chèque Bancaire (**joindre à ce bulletin d'adhésion**) à l'ordre de la **FNMNS**

Date 1^{er} adhésion d'adhésion :

Signature :